

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
Bureau du Journal du Lot

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Lists routes to Paris, Bordeaux, Agen, etc.

Cahors, le 10 Avril 1875

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ceux qui rêvent et qui poursuivent le retour de la coalition du 24 mai se trompent d'époque.

Après quatre ans de luttes et d'efforts, de contradictions et de sacrifices, le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon est devenu le gouvernement de la république révisable.

Le terrain nouveau offre un large abri aux conservateurs qui ne seront pas dominés par des pensées exclusives.

Dans le petit nombre de conseils généraux où la présidence a été dévolue à des radicaux, les présidents se sont livrés à toute sorte d'observations et de commentaires politiques.

Messieurs,
Je pense que M. le président du conseil général, dans l'allocution qu'il vient de lire, a outrepassé ses droits et violé la loi.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 9 avril 1875.

Il paraît se confirmer que le ministre des finances ne proposera pas de nouveaux impôts dans le budget de 1876 qui sera déposé au début de la session.

Les bruits d'emprunt se maintiennent dans les cercles parlementaires où les questions de finances sont plus particulièrement agitées.

Le dîner d'hier soir à l'Elysée était de 60 convits. On cite parmi les invités : S. M. la reine Isabelle; le duc et la duchesse de Nemours; le duc d'Aumale; le duc et la duchesse de Montpensier; le marquis et la marquise de Molins; le duc et la duchesse Decazes; le maréchal et la marquise Canrobert; le général Vinoy; le duc de Noailles; M. de Chaudordy; le duc d'Ossuna; le duc et la duchesse d'Harcourt; le baron de Soubeyran; le vicomte de la Vega; secrétaire de l'ambassade d'Espagne; M. Freuller; le duc d'Ayen; le duc de la Trémoille; M. Dutreil; M. Geoffroy; M. Noël; la duchesse de Valencia; M. Molard, etc.

les bonapartistes, mais encore par les légitimistes et les orléanistes. M. de Mosbourg a été ministre de France à Vienne pendant toute la durée du gouvernement de la Défense nationale.

L'Empereur d'Autriche à Venise.

Voici quelques détails sur cet événement si important :

Venise, 5 avril.

Le cortège est sorti de la gare à 11 h. 25. Le 7e régiment de ligne formait la haie. Le Grand Canal est pavé sur tout le parcours, les balcons sont décorés de tapis. Un nombre immense de gondoles sillonne le canal en tout sens.

Le roi, l'empereur et le prince Humbert sont entrés dans la même gondole. Dans les autres, se trouvaient le prince Amédée-Thomas, duc de Gènes; M. Wimpffen, le général Menabrea et toute la suite de l'Empereur.

Venise, 5 avril.

Toute la population de notre ville s'était portée sur le Grand Canal. Après le passage de la gondole royale, toutes les autres se sont précipitées derrière pour la suivre et applaudir à la présence des deux souverains.

Par suite de l'encombrement, qui était énorme, les gondoles du cortège ont été séparées de la gondole royale. Le spectacle était véritablement imposant.

Arrivés sur la place Saint-Marc, les souverains sont descendus et ont fait à pied deux fois le tour de la place en revue les troupes rangées en carré. Celles-ci ont rendu les honneurs militaires et les musiques ont joué l'hymne autrichien.

Le drapeau autrichien flotte sur le palais à côté du drapeau italien.

Après la revue et le défilé des troupes, François-Joseph et Victor-Emmanuel sont montés au palais. La princesse Marguerite, accompagnée de ses dames d'honneur, la princesse Giovannelli et la comtesse Marcello, tous les ministres italiens, les présidents de la Chambre et du Sénat, etc., assistaient du

balcon à la revue des troupes. Tous sont allés ensuite à la rencontre des souverains. Les ministres italiens présents étaient MM. Minghetti, Visconti, Cantelli et San-Bon.

Les troupes rangées par compagnies ayant quitté la place Saint-Marc, la foule s'est précipitée en avant et a appelé par ses applaudissements les souverains au balcon.

La population a continué à stationner sur la place. Un grand nombre d'étrangers ne cessent pas d'arriver, et l'on voit les officiers autrichiens et italiens parcourir ensemble la ville.

Venise, 5 avril.

Dans un article qu'elle publie aujourd'hui, la Gazette de Venise dit, que cette ville est en ce moment spectatrice d'un événement qui laissera une empreinte profonde dans l'histoire de la renaissance de l'Italie.

Elle rappelle ensuite que l'Italie, après avoir conquis son indépendance, n'a plus eu que des sentiments d'estime et de fraternité pour ceux qu'elle considérait auparavant comme des ennemis.

La Gazette termine en disant que toute l'Italie répond à une pareille démonstration par un accueil très-sincèrement cordial.

Venise, 5 avril, soir.

L'empereur et la princesse Marguerite se sont rencontrés aux Giardinetti, où le cortège est descendu. L'empereur a baisé la main de la princesse et lui a donné le bras jusqu'à son appartement.

Le roi a invité ensuite l'empereur à venir passer la revue des troupes.

Le général Medici a été présenté à l'empereur sur la place Saint-Marc.

Quand on est rentré au palais, le roi a présenté à l'empereur les personnes de sa cour, et la princesse a présenté les dames de sa suite.

Le roi a rendu visite à l'empereur, les deux souverains sont restés seuls une demi-heure. L'empereur a rendu ensuite-visite au roi, puis à la princesse Marguerite.

A 4 heures, l'empereur a reçu les ministres italiens, les présidents de la Chambre et du Sénat, les autorités de Venise et le corps consulaire.

M. Visconti-Venosta donne, au Grand-Hôtel, un dîner diplomatique auquel sont invités MM. le comte Andrassy, le baron Hoffmann, les personnes de la suite civile de l'empereur, MM. Wimpffen et Robilante, les ministres Minghetti et Cantelli, et les secrétaires Artom et Tornielli.

Ce soir, bal et illuminations. Les souverains se montrent visiblement satisfaits de leur entrevue.

Venise, 6 avril.

L'empereur d'Autriche, le roi d'Italie, la princesse Marguerite, les princes royaux, accompagnés de leurs maisons militaires, le général Ricotti, plusieurs autres ministres et personnages politiques sont partis à onze heures pour aller assister à une revue à Vigonza, près de Padoue.

Dans le trajet du palais royal à la gare, les deux souverains ont été très-chaleureusement accueillis.

Venise, 6 avril.

Le roi Victor-Emmanuel a reçu hier, dans l'après-midi, le comte Andrassy. L'entretien a duré près d'une heure.

Milan, 6 avril.

Dans l'audience accordée à M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, l'empereur a dit :

« Je suis très-content d'avoir pu satisfaire le désir de rendre au roi Victor-Emmanuel la visite qu'il m'a faite à Vienne, et de donner à mon frère et ami une preuve de ma sincère amitié et de mes vives sympathies pour ce beau pays et son peuple. »

« Je me félicite cordialement des rapports amicaux et affectueux qui existent entre les deux pays ; je suis convaincu de la durée de cette amitié, qui est basée sur une estime réciproque et sur la communauté d'intérêts. J'espère que les bons rapports qui existent actuellement se resserreront davantage. Je fais des vœux chaleureux pour le bien-être de l'Italie. »

Venise, 7 avril.

80 invités assistaient au dîner qui a eu lieu hier soir.

Le roi a porté le toast suivant :

« Je bois à la santé de S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, mon cher hôte, mon frère et ami ; je bois à la prospérité, à l'union constante de nos peuples pour toujours. »

L'empereur a répondu :

« C'est avec les sentiments de la plus vive reconnaissance pour l'accueil cordial et sympathique que j'ai trouvé ici et de sincère amitié pour Votre Majesté que je bois à la santé de S. M. le roi d'Italie, mon frère et cher ami, à la santé de la famille royale, à la prospérité et au bien-être de l'Italie. »

Venise, 7 avril.

Les deux souverains sont montés sur une gondole vers dix heures et se sont rendus à bord de la canonnière italienne, qui a arboré le drapeau autrichien. Une foule immense se pressait sur la piazzetta et la riva Schiavoni. Le cortège était magnifique. Toutes les gondoles et toutes les barques étaient décorées et tous les navires pavés. La musique jouait l'hymne autrichien.

## Revue des Journaux

### Français.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de prendre une mesure excellente, et qui rencontrera l'approbation de tous les agriculteurs comme de tous les libéraux éclairés. M. de Meaux a adressé aux préfets une circulaire dont le *Journal de Paris* a publié le texte. Cette circulaire invite les préfets à prescrire les dispositions nécessaires pour la reconstitution des chambres consultatives d'agriculture dans les départements. Le décret du 25 mars 1852, que vise cette circulaire, avait été rendu pour assurer l'exécution de la loi votée par l'Assemblée législative en mars 1851 ; mais comme le caractère de cette loi était contraire à l'esprit du régime impérial, le décret fut mis en oubli ; si, comme le dit la circulaire, les chambres d'agriculture furent partout organisées, elles ne furent pas consultées ; et négligées, mal vues, suspectes, elles disparurent. Une institution excellente, établie par l'Assemblée législative, fut en quelque sorte frappée de déchéance par un pouvoir ennemi systématique de toute initiative des particuliers, et de toute libre manifestation de l'opinion publique. C'est avec beaucoup de raison que M. le ministre de l'agriculture et du commerce a voulu réparer le mal fait par le gouvernement impérial, et la circulaire que M. de Meaux vient d'adresser aux préfets ne sera peut-être pas un des documents les moins intéressants de l'œuvre de réorganisation et de réparation de notre pays.

De toutes les fautes commises par l'em-

pire, l'une des moins pardonnables est celle dont ce régime se rendit coupable en supprimant la représentation régulière et normale de l'agriculture, telle qu'elle s'était peu à peu établie sous le gouvernement parlementaire et qu'elle avait été instituée légalement par la loi du 20 mars 1851. Rien n'a été plus funeste aux intérêts agricoles du pays que l'hostilité déclarée par le gouvernement impérial à toutes les tentatives faites par l'initiative des particuliers pour donner une direction aux entreprises agricoles. Il semblait que, sur ce point au moins, la jalousie de l'administration ne dût pas être éveillée et que les hommes dévoués aux intérêts agricoles dussent trouver, dans la nature même de leurs pré-occupations une garantie de tranquillité et d'indépendance. Il n'en fut rien. La grande « Association bretonne » que nous avons vue, en 1871, se reconstituer et tenir un congrès, avait été en 1852 forcée de se dissoudre. Sur un autre point de la France, dans les Vosges, une réunion du comice agricole d'Épinal fournit l'occasion à un préfet de l'empire de déclarer qu'aux yeux de son gouvernement, la loi de 1851 avait été supprimée *ipso facto* par le coup d'État. C'était le temps où le préfet des Côtes-du-Nord frappait, par voie administrative, un journal coupable d'avoir recommandé un genre d'engrais dont les qualités ne paraissaient pas suffisamment justifiées à la préfecture. Une histoire politique de l'agriculture sous le second empire serait une suite de chapitres édifiants, et tout à fait propres à éclairer les populations rurales sur les bienfaits du régime recommandé par le comité de l'Appel au peuple. Viennent les élections, la publication de cette histoire pourra n'être pas inutile. Nous engageons, dès maintenant, les journaux bonapartistes à ne pas trop s'étendre sur les services rendus par l'empire à l'agriculture ; nous pourrions, à cet égard, leur répondre d'une manière qui peut-être contrarierait quelque peu leur propagande, en rétablissant la vérité sur certains faits.

Si nous avons cru nécessaire, en publiant la circulaire de M. de Meaux, de rappeler à qui revenait l'honneur d'avoir vraiment servi les intérêts agricoles, nous irions contre la pensée évidente de l'honorable ministre en donnant à la mesure prise par lui une portée politique qu'elle n'a pas. Ce n'est pas de politique que les chambres d'agriculture doivent s'occuper. Si jamais le pays a demandé qu'on s'occupât de lui, de ses intérêts, de ses besoins, c'est à l'heure présente. Les partis, depuis quatre ans, lui ont trop parlé d'eux ; c'est de lui-même qu'il veut entendre parler aujourd'hui. A ce point de vue aussi sommes-nous disposés à trouver assez peu séantes les manifestations dont les présidents de certains conseils généraux ont trouvé ces jours-ci l'occasion dans l'ouverture des assemblées départementales. M. Ledru, à Clermont-Ferrand ; M. Dauphin, à Amiens ; M. Waddington, à Laon, ont cru devoir expliquer comment ils entendaient la constitution du 25 février. Ou nous nous trompons fort, où le pays se passerait fort bien de ces leçons de droit constitutionnel.

### Patrie.

L'empereur d'Autriche a reçu en Italie un accueil dont les dépêches attestent la cordialité et même l'enthousiasme. Les Italiens ont fait à l'égard du souverain devenu leur ami — et à la veille de devenir leur utile allié — preuve à la fois de courtoisie et de patriotisme intelligent. Une seule voix devait nécessairement donner sa note criarde au milieu de ce concert de sympathies nationales : la voix de l'illustre Garibaldi.

Ce faux agriculteur, qui aurait cependant tant d'intérêt à se faire oublier, vient de tirer dans le *Diritto* un de ces pétards qui font de lui le Ruggieri du ridicule. « Nous sommes frères des peuples d'au-delà des Alpes, s'écrie Garibaldi, mais pas du tout frère de l'empereur d'Autriche, qui nous doit compte de ceci, de cela, etc., etc. » Suit une nomenclature de griefs passés et qui, depuis la cession de la Vénétie, n'ont plus aucune raison d'être. « Je voudrais donc, ajoute le solitaire de Caprera, qu'on ne prit pas pour un manque de courtoisie si, dans les provinces autrichiennes, qui sont vraiment italiennes, les populations font la moue à l'empereur d'Autriche, et nous croyons avec raison qu'il doit nous payer le bail des lieux pour autant d'années qu'il les occupera illégalement. »

Inutile d'insister sur la parfaite opportunité, sur le tact de telle paroles, dans un moment où plus que jamais l'Italie a besoin d'union, d'apaisement et aussi d'alliances. C'est la gau-

cherie poussée jusqu'à l'outrage de la nullité vaniteuse. Mais nous sommes bien certains d'une chose ; c'est que lorsque l'empereur d'Allemagne, le roi Guillaume de Prusse, viendra à son tour visiter la terre italienne, l'indomptable Garibaldi ne se risquera pas à des propos de ce genre. La prudence est mère de la sûreté. Pour ce qui regarde le présent cas, et puisque ce remarquable général le prend de si haut avec l'Autriche, comment en restet-il là ? Que ne se remet-il à la tête de ses fameux mille ? Que ne part-il en guerre à lui tout seul ? Que ne donne-t-il de nouveau ce magnifique spectacle, puisqu'il feint de considérer l'Autriche comme il considérait le royaume de Naples ? L'Autriche peut être en repos à cet égard. Garibaldi sait à qui il s'adresse : nous espérons aussi que l'empereur François-Joseph prendra ces vantardises pour ce qu'elles valent et que cette vieille chemise rouge sera impuissante à arrêter les sympathies de la nation italienne pour un souverain qui vient à elle spontanément, sans rancune de faits politiques loyalement acceptés.

## Informations

La lecture des journaux allemands à la dévotion de M. de Bismarck est fort curieuse depuis cinq ou six jours. Les colonnes de ces feuilles sont remplies de traductions de journaux français radicaux de Paris et de la province, dont les articles sont la plus complète approbation de la politique de M. de Bismarck, vis-à-vis du catholicisme.

A signaler en passant.

M. Thiers serait, paraît-il, dans d'assez mauvais termes avec ceux de ses anciens amis qui ont pris une part très active aux négociations qui ont précédé le vote du 25 février.

Il n'est donc pas improbable que, avant peu, nous verrons les gauches se séparer d'abord de M. Thiers, et finir ensuite par diriger contre lui leurs plus violentes attaques, le jour où elles n'auront plus d'intérêt commun avec l'illustre vieillard. Ce serait un fort édifiant spectacle.

Pour le moment, l'on se tient de part et d'autre sur la plus extrême réserve, mais l'on sent que les hostilités ne tarderont pas à commencer.

On cite même plusieurs députés de la gauche que M. Thiers affecte de ne plus reconnaître depuis le 25 février, après avoir eu auparavant d'excellents rapports avec eux.

(Patrie).

### On lit dans le Français :

Il circule, dans les cercles bonapartistes, une anecdote assez curieuse. On raconte que M. de La Valette, l'ancien ministre de l'empire, avait émis l'avis que le prince impérial ferait bien de compléter ses études en séjournant encore pendant deux ans à l'université d'Oxford. C'était ajourner, pour deux ans au moins, les espérances des ardents du parti. Ceux-ci ont protesté, insistant surtout, assure-t-on, sur ce que la situation personnelle du marquis de La Valette lui permettait une patience que tout le monde ne pouvait avoir. Ces protestations auraient été écoutées, et on aurait décidé à Chislehurst que le prince impérial ne suivrait pas les cours de l'université d'Oxford, comme il en avait d'abord été question. Le prince va occuper ses loisirs à étudier l'histoire générale et le droit public européen.

Certains journaux de la gauche avaient annoncé que M. Dufaure profiterait de l'ouverture de la session du conseil général qu'il préside pour présenter un exposé de ce que ces journaux appelaient « le programme du ministre de la justice. » M. Dufaure a ouvert le conseil général sans faire aucun discours.

Les journaux de Bruxelles et des provinces expriment la vive émotion produite en Belgique par la note allemande, dont nous avons parlé plusieurs fois ; et se prononcent pour le maintien de la liberté de la presse telle qu'elle est pratiquée depuis tant d'années dans ce pays.

Quoi qu'il en soit du caractère précis de cette note, et de la réponse faite par M. d'Asspremont-Lynden, il paraît que les choses n'en sont pas demeurées là : une nouvelle note de l'Allemagne a été expédiée à Bruxelles.

Le Times donne une analyse de la seconde

note allemande. Après avoir rappelé les réclamations présentées au début du mois de février, la seconde note déclare impossible que « les lois d'un pays ne puissent pas fournir à son gouvernement les éléments nécessaires pour arrêter ou réprimer les lettres ou entreprises qui pourraient changer ses relations avec les Etats voisins. Les Etats neutres, qui désirent conserver leur caractère, devraient éviter soigneusement tout ce qui pourrait changer le principe de neutralité, qui est la base de leur existence. Si les lois belges ne donnent pas au gouvernement une autorité suffisante pour obtenir la satisfaction légitime demandée par l'Allemagne, il faut espérer que la Belgique complètera sa législation. »

Diverses dépêches arrivées de Buenos-Ayres annoncent que la populace de cette ville, après avoir mis le feu, le premier mars dernier, au collège des Jésuites et à l'archevêché, a massacré un certain nombre des Pères, blessé une foule d'autres. La dernière dépêche semble indiquer que d'autres églises encore ont été incendiées, et elle ajoute avec un sang-froid étrange que la population est indignée, que la troupe a dû intervenir (après le massacre, évidemment), enfin qu'on croit à l'existence d'un plan préparé de longue main et qui a pour but d'incendier tous les couvents et toutes les églises.

On dit d'autre part que ces odieuses nouvelles ont besoin de confirmation. Nous le souhaitons et qu'elles puissent être démenties. Mais le démenti est improbable.

Il convient de rapprocher des scènes sauvages de Buenos-Ayres la persécution religieuse inaugurée au Brésil et qui, à certains égards, semble une contrefaçon transatlantique des procédés prussiens. Deux évêques brésiliens sont déjà dans les prisons du gouvernement ; le cabinet de Rio-Janeiro n'en restera pas là sans doute, et ce gouvernement jusqu'ici modéré, auquel préside un prince éclairé et instruit, court grand risque de se perdre dans le dangereux dédale des querelles et des persécutions religieuses.

Le Mexique tient également une place considérable dans le tableau d'intolérance soi-disant philosophique qui se déroule dans l'Amérique du Sud. Là, le Congrès a décrété une série de mesures détestables.

La Gazette de Cologne prend prétexte de l'entrevue de Venise pour revenir sur sa calomnie favorite, à savoir que la paix de l'Europe ne cesse d'être menacée par la France. Cette feuille ne manque pas de faire grand bruit, pour appuyer son dire, de notre prétendue réorganisation militaire. Elle sait cependant mieux que personne, grâce aux moyens d'investigation tout spéciaux dont la Prusse a le monopole, à quoi se réduit ce qu'elle nomme pompeusement notre « réorganisation militaire ». Elle sait bien que, loin d'être finie, cette réorganisation n'est pas même commencée.

C'est de la mauvaise foi gratuite, exploitant les haines et les ambitions à plaisir.

## ESPAGNE

Des dépêches de source alphonstiste prétendent que des affiches demandant la paix continuent à paraître tous les jours dans les cantonnements carlistes. Les désertions augmenteraient parmi les carlistes. On cite les noms de plusieurs chefs carlistes qui renoncent à la lutte et viennent demander l'indulto. Nous reproduisons ces informations sous toutes réserves.

Le gouvernement d'Alphonse XII a pris des mesures énergiques contre l'agitation qui s'était produite dans l'université de Madrid. Des professeurs socialistes, qui ont voulu entraîner leurs collègues dans une attitude hostile à l'état de choses établi, ont été exilés ; l'un d'eux est M. Salmeron, ancien président de la République fédérale.

**Chronique locale**  
et méridionale.

La Patrie contient ce qui suit au sujet de la question électorale, qui devient si intéressante pour notre département :

Un décret publié au Journal officiel convoque pour le dimanche, 6 juin prochain, les électeurs de la Guadeloupe, à l'effet d'être un député à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Melvil-Bloncourt, dont la déchéance a été prononcée par l'Assemblée nationale. Il faut supposer que cette convocation n'est que l'inauguration de celles qui demeurent à faire en présence des nombreux sièges de députés actuellement vacants. Nous n'avons pas oublié, en effet, les promesses faites à cet égard par M. le vice-président du conseil, qui reconnaissait récemment dans le conseil des ministres combien il importait de grouper en un seul faisceau, pour ainsi dire, les élections à faire, afin de circonscrire au lieu de prolonger l'agitation qu'entraîne infailliblement avec elle toute période électorale. Nous ne doutons pas que la résolution de M. Buffet n'ait été mûrement arrêtée. C'est pourquoi, après la convocation des électeurs chargés de nommer un successeur à M. Melvil-Bloncourt, il faut s'attendre à la convocation imminente des électeurs chargés de remplacer M. Ranc, également déchu. Le gouvernement ne peut pas non plus, la question des élections partielles n'ayant pas été tranchée par la Chambre, reculer plus longtemps les élections du Lot et du Cher. En présence de sa volonté nettement exprimée de ne pas fatiguer le pays par une succession d'élections, nous considérons donc le décret relatif à la Guadeloupe comme un simple commencement, et le choix de l'élection de la Guadeloupe, avant toutes les autres, s'explique uniquement par la raison des détails de distance, qui sont considérables.

Le garde des sceaux, ministre la justice, vient d'adresser la circulaire suivante aux procureurs généraux :

Monsieur le procureur général,

Des conseils généraux, des chambres consultatives d'agriculture et diverses associations agricoles, ont souvent exprimé le vœu que le ministère public prit plus fréquemment l'initiative des poursuites pour la répression des fraudes dans la vente des engrais.

A l'appui de ce vœu, on fait observer que les cultivateurs, ne reconnaissent les fraudes dont ils sont victimes, qu'après la récolte et la disparition du corps du délit; qu'en conséquence, les marchands d'engrais peuvent alors expliquer les causes de l'insuccès par les conditions du sol, les modes de culture ou la mauvaise qualité des semences employées.

Les cultivateurs s'abstiennent, dans ces circonstances, de porter leurs réclamations devant la justice, et la fraude demeure impunie.

Les raisons qui empêchent, la plupart du temps, les particuliers de saisir directement les tribunaux sont évidemment de nature à paralyser aussi l'action du ministère public. Il est toutefois désirable que les entreprises frauduleuses du commerce, dans la matière dont il s'agit, soient activement poursuivies et réprimées.

A cet effet, M. le ministre de l'agriculture et du commerce se propose d'inviter les membres des chambres consultatives d'agriculture, les membres du bureau dirigeant les associations agricoles, ainsi que les professeurs d'agriculture, à dénoncer après expertise les fraudes qui auraient été constatées dans la vente des engrais.

En présence des faits délictueux attestés par les hommes compétents, les parquets ne pourront pas hésiter à déférer les coupables à la justice et à requérir contre eux de sévères condamnations. Il sera ainsi donné satisfaction aux vœux légitimes exprimés par les représentants naturels des intérêts agricoles.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
J. DUFAURE.

Par décision ministérielle du 30 mars 1875, et par application des dispositions de la loi du 13 du même mois, les capitaines dont les noms suivent ont été nommés aux emplois de capitaine adjudant-major des quatrièmes bataillons créés dans les régiments d'infanterie de ligne :

Voici les nominations concernant le 17<sup>e</sup> corps d'armée :  
7<sup>e</sup> régiment de ligne en garnison à Cahors, M. Pochat, capitaine au corps;  
9<sup>e</sup> régiment, à Agen, M. Morel, capitaine au corps;

11<sup>e</sup> régiment, à Montauban, M. Méance, capitaine au corps;

20<sup>e</sup> régiment, à Montauban, M. Boscals de Réals, capitaine au corps;

59<sup>e</sup> régiment, à Toulouse, M. Gillet, capitaine au corps;

88<sup>e</sup> régiment, à Mirande, M. de Poyen-Belisle, capitaine au corps.

126<sup>e</sup> régiment, à Foix, M. Heriot, capitaine au corps.

142<sup>e</sup> régiment, à Toulouse, M. Deniset, capitaine au corps.

On nous écrit de Gourdon :

A l'audience de police correctionnelle de rentrée, le tribunal a été appelé à faire pour la deuxième fois l'application de la loi sur l'ivresse manifeste. Le prévenu est de Martel; il a été condamné par le juge de simple police trois fois, et une autre récidive s'étant produite peu de temps après la dernière condamnation du magistrat cantonal, il a été traduit directement devant le tribunal d'arrondissement. Le prévenu a répondu qu'il n'avait fait aucun mal, ni causé de préjudice à personne.

Le ministère public, par l'organe de M. Delbourg, substitut, a prononcé des paroles de blâme contre les personnes, que leur penchant pour l'ivrognerie fait tomber à l'état d'abrutissement et d'avitilissement, en même temps qu'il compromet leur dignité et leur sécurité, et fait craindre pour la sécurité publique. Ce réquisitoire remarquable a produit une certaine sensation.

Le tribunal a prononcé une condamnation de six jours de détention et 25 francs d'amende.

Le fameux comte de Tolède, en réalité sieur Ironne (Michel-Antoine), originaire de Chambon (Creuse), a eu à répondre à la prévention du triple délit de rupture de ban, vagabondage et de mendicité à l'aide de faux titres et qualités. Les deux premiers faits n'ont pu être niés, et le troisième a été retenu pour constant, malgré la prétention du prévenu qui a contesté qu'il mendiait, alors qu'ils adressait aux autorités. Le ministère public a eu facilement raison de ces faibles arguments. Il a, en quelques mots, esquissé la coupable conduite de l'inculpé, l'audacieuse effronterie de ses agissements à Gourdon. Au surplus, le prévenu est coutumier de faits semblables, il a subi quatre condamnations pour vol, vagabondage et mendicité. Le tribunal, malgré les fâcheux antécédents de l'inculpé, lui a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes, et lui a infligé quatre mois de prison.

La dame Jeanne X... de Gourdon a comparu, sous la prévention de vol d'un chaudron et de linge au préjudice de deux personnes dont elle est voisine. Le fait a été établi soit par des perquisitions domiciliaires, soit par l'instruction à l'audience. La prévenue aurait bien fait d'avouer et de témoigner du repentir, elle aurait eu la chance de disposer les juges à l'indulgence; mais son attitude et son système de défense ont provoqué l'indignation générale. Elle a soutenu que les objets qu'on lui reprochait d'avoir dérobés lui avaient été donnés par un homme marié pour prix de ses faveurs; mais cette version n'a pas eu créance; elle a été condamnée à six mois d'emprisonnement.

BUNEL.

On nous écrit de St-Jean-de-Laur :

Vendredi, 2 avril, les habitants de St-Jean-de-Laur accompagnaient à sa dernière demeure leur vénéré pasteur, M. l'abbé Prion, décédé la veille, à l'âge de 81 ans. Il a succombé à une courte maladie, durant laquelle il a eu à supporter les plus cruelles souffrances. Il y avait 56 ans qu'il avait été ordonné prêtre, et 47 ans qu'il desservait la paroisse de St-Jean-de-Laur.

Je veux, au nom de tous les habitants de St-Jean-de-Laur, dont je suis l'interprète fidèle, payer un juste tribut de reconnaissance à un ami, et adresser un dernier adieu à un père bien aimé.

Riches et pauvres, nous reconnaissons tous que nous avons fait une perte irréparable. Il n'en est pas, en effet, parmi nous, à qui il n'ait rendu quelque service. Ils sont nombreux ceux qu'il a soutenus dans leurs épreuves, et consolés dans leurs peines. Il n'est pas ici une seule famille qui ne lui doive de la reconnaissance. Pendant 47 ans, le bon pasteur s'est dévoué, s'est offert en sacrifice pour son troupeau. Pendant 47 ans, il a pratiqué jusqu'à l'héroïsme, la plus belle des vertus chrétiennes : la charité. Les pauvres

peuvent dire avec vérité que la mort leur a ravi leur meilleur ami. Il a voulu avant de mourir leur laisser un dernier gage de son affection, en leur léguant une somme de 1,000 fr. seul trésor qu'il possédait ici bas.

Après une vie si pleine, une vie si sainte, comme notre digne pasteur mérite bien qu'on lui applique ces paroles de nos saints livres : *transiit benefaciendo*, il a passé en faisant le bien.

Adieu donc, adieu, cher et excellent ami, adieu pasteur vénérable et vénéré. Votre souvenir vivra à tout jamais dans nos cœurs; votre âme habitera encore parmi nous. Nous ne vous verrons plus traverser nos villages pour aller soigner les malades, réconforter les affligés, secourir les pauvres; mais nous nous rappellerons toujours ce que vous avez été pour nous.

Dormez en paix dans cette tombe où vous goûtez le repos pour la première fois, dans cette tombe qui est pour vous le berceau de l'immortalité glorieuse. Quand nous sentirons faiblir nos âmes nous viendrons nous y agenouiller pour entendre les grandes leçons dont votre vie et votre mort sont si pleines, et nous retournerons au travail avec ardeur.

Puissent nos unanimes regrets consoler dans leur douleur M. le vicaire de St-Jean-de-Laur, M. le curé de Puyjourdes et M. le vicaire de Miers, et être auprès d'eux l'expression sympathique de nos sentiments dévoués. Du reste, ce doit être pour eux une bien douce consolation d'avoir pu recueillir le dernier soupir de leur oncle bien-aimé, et recevoir la dernière bénédiction de leur bienfaiteur.

E. M.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Par un avis inséré au Journal officiel du 20 décembre 1874, l'administration des Finances a fait connaître que les commerçants en allumettes chimiques (marchands en gros et détaillants) pourraient, jusqu'au 31 mars 1875, continuer à vendre, en concurrence avec la Compagnie concessionnaire du monopole, les stocks de toutes provenances, en boîtes ou paquets dûment libérés d'impôt et revêtus des timbres et vignettes de la régie, dont ils seraient encore détenteurs au 31 décembre 1874.

Il est accordé, pour l'écoulement de ces stocks, un dernier délai d'un mois qui expirera le 30 avril, et au delà duquel ils ne pourront plus être mis en vente.

Pendant ce même délai, toutes les allumettes en boîtes ou paquets dûment revêtus des timbres et vignettes de la régie des Contributions indirectes, pourront être échangées sans soule de part ni d'autre, contre une quantité égale de produits similaires à la marque de la Compagnie et conformes aux types approuvés par l'administration des Finances.

L'échange sera fait par les soins de la Compagnie concessionnaire dans chacun des dépôts fondés pour l'approvisionnement des débiteurs, sous la justification que les produits présentés sont de qualité loyale et marchande.

Les quantités d'allumettes livrées en échange par la compagnie concessionnaire pourront être vendues en gros et en détail, au tarif réglementaire de la Compagnie et jusqu'à entier épuisement par les personnes qui les auront reçues.

Les manœuvres militaires et les exercices dans les lycées et collèges du gouvernement viennent de faire l'objet d'une circulaire du nouveau ministre de l'instruction publique, recommandant la reprise régulière de ces manœuvres et de ces exercices.

Il circule, depuis quelques jours, à Tarbes, dit l'Ere nouvelle, beaucoup de pièces fausses de 5 fr. et de 1 fr. en argent.

Les pièces de 5 fr. sont à l'effigie de Louis-Philippe, les unes au millésime de 1843, les autres à celui de 1847.

Les premières, sans exergue ou avec un exergue grossier, sont mal fabriquées et pèsent six grammes de moins que celles en argent. Les autres sont bien frappées et ont un son argentin à s'y méprendre.

Les premières se reconnaissent bien au toucher, elles sont savonneuses; les autres, mieux faites, se reconnaissent au poids; il y a huit grammes de différence.

Les pièces de 1 fr. sont à l'effigie de Napoléon III, mais elles sont faciles à reconnaître: on les tord très-facilement.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du dimanche 10 avril 1875.

Daniel Manin ou la délivrance de Venise, grand drame en 5 actes et 8 tableaux, par MM. C. de Lorbae et d'Harmon.

Le Garde-Champêtre, chansonnette comique, par M. Tony-Laurent.

La Vieillesse de Brididi ou le pas du dragon volant, vaudeville en 1 acte, par L. Thiboust et H. Rochefort.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 10 avril.

Naissances.

Cros (Stéphanie Laurence), place St-André.  
Liauzu (Antoine), rue Donzelle.  
Marty, (Eugène-Alice), faubourg Cabessus.

Mariages.

Marcouly (Pierre), et Vinel (Marie-Cloilde).

Décès.

Blanc (Jeanne), sans profession, 74 ans, faubourg Cabessus.

Fournié (Marie-Anne-Louise) 12 jours, au Cavanés.

Daudé (Marie), sans profession, 78 ans, boulevard Sud.

Boy (Guillaume), maçon, 62 ans, rue de la Gare.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOURS	FETES	FOIRES.
11 Diman.	s Léon.	
12 Lundi.	s Jules.	Creysse, Albas, Mayrinbac, St-Sozy, Castelnau, Bretenoux, Catus, Touzac, Labastide-Murat.
13 Mardi.	se Herménég.	
14 Mercr.	s Tiburée.	Montcabrier, l'Hospitalet.
15 Jeudi.	s Amicet.	Figeac.
16 Vend.	s Victorin.	Prayssac.
17 Samedi	s Lambert.	Vayrac.

N. L. .... le 6, à 6 h. 45 du matin.  
 P. Q. .... le 12, à 9 h. 42 du soir.  
 P. L. .... le 20, à 4 h. 39 du soir.  
 D. Q. .... le 28, à 7 h. 26 du soir.

Périgée, le 6. — Apogée, le 22.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

Versailles, 10 avril, matin.

La circulaire du ministre de la guerre, affirmée, puis démentie, est aujourd'hui hors de doute. Ce document, d'un caractère tout confidentiel, porte la date du 15 mars. Il recommande de respecter et faire respecter l'ordre de choses sorti du vote du 25 février. Le Gouvernement respecte les convictions opposées; mais il entend que, dans l'intérêt de la paix publique, on ne les produise pas au dehors sous une forme répréhensible. En résumé, la circulaire est ce qu'elle devait être. Son caractère est légal encore plus que républicain, et l'on peut prévoir qu'elle recevra l'approbation générale.

Le conseil des ministres s'est réuni hier, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon; mais il paraît certain qu'il n'a pas encore statué sur la question relative aux élections partielles.

Il paraîtra très prochainement un mouvement préfectoral dont les dispositions ne sont pas encore définitivement arrêtées.

La réception qui a suivi le dîner de l'Elysée a été des plus brillantes. Un grand nombre de personnes de la haute société parisienne y assistaient. Parmi les notabilités politiques, on remarquait : le Nonce du Pape, l'ambassadeur de Turquie, MM. Léon Say, de Montaignac, le duc de Broglie, le prince de Joinville, le duc de Chartres, Louis Passy, Ozanne, Jurien de la Gravière, de Bourenille, etc.

M. Jules Simon a prononcé à Montpellier un discours dont on remarquera le caractère modéré. M. Jules Simon considère la dissolution comme prochaine et conseille aux républicains, dans les élections générales, d'imiter la discipline et la modération dont les trois groupes de gauche ont fait preuve dans l'Assemblée. Donc pas de choix exclusif ou trop accentués. M. Jules Simon déclare bien hautement que les républicains défendent l'inviolabilité de la propriété, le respect de la famille et la liberté de conscience, seule manière de faire respecter la religion.

Bourse de Paris.

Paris, 10 avril 1875.

Rente 3 p. % ..... 63,50  
 — 4 1/2 p. % ..... 92,50  
 — 5 p. % ..... 102,40

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL  
N° 1675. — 3 Avril 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures : Edgard Quinet; — Inauguration de la statue de Manin à Venise; — Amédée Achard; — L'ascension du ballon le Zenith; — Le naufrage de l'Hermitte et les Wallis; — Le tombeau sans fleurs; — Le drame de Cuverville; — L'église de Triel; — Histoire d'un gobelet, par M. le vicomte Jean; — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Sommet de la gorge aux loups (forêt de Fontainebleau).  
Gravures : Le tombeau sans fleur, d'après Saintin. — Amédée Achard. — Edgard Quinet. — L'inauguration du monument de Manin à Venise (3 gravures). — Le naufrage de l'Hermitte et du San-Francisco sur les récifs de l'archipel des Wallis (Polynésie). — L'ascension du ballon le Zenith

(4 gravures). — La France pittoresque : l'église de Triel. — Le drame de Cuverville. — Sommet de la gorge aux loups (forêt de Fontainebleau), tableau de M. A. Cassagne.

CLOTURE

La chasse est clôturée, la pêche l'est aussi. N'est-ce pas le moment de reprendre les études théoriques ? Or quelle meilleure méthode, et plus actuelle surtout, que la *Chasse illustrée*, ce compendium de tous les faits sérieux de chasse et de pêche connus dans l'univers ? Son prix est une bagatelle : 5 francs pour trois mois. Elle a huit ans d'existence, est rédigée, sous la direction de MM. A. Didot et E. Chevalier, par les écrivains les plus éminents des deux mondes, comme elle est illustrée par leur dessinateurs les plus distingués. Nous n'hésitons donc pas à recommander ce recueil

charmant, unique en France, à tous les amateurs de chasse, pêche, acclimatation, agriculture, sport, à tous ceux, en un mot, qui aiment la bonne vie des champs et des bois.

Prix : 20 fr. par an, 5 fr. par trimestre.

Il reste quelques exemplaires de la collection complète des sept premières années de la *Chasse illustrée*, nouvelle édition.

Prix de chaque année : 20 fr., 25 fr., reliée.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Phée 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75 Dépôt dans toutes les pharmacies.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou d'être incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le **Chocolat de Desbrière** un purgatif agréable et efficace. Il se vend dans les Pharmacies (Exiger sur chaque boîte la signature. **Desbrière**, car il y a des contrefaçons.)

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE. Économique réelle. — Garanties sérieuses. Boîtes, Gravures, Chiffres et Décor à votre goût. Maison de Fabrication **ROBERT & AMIET** Anc. Directeur de l'École d'Horlogerie Gr<sup>de</sup>-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION SUR MESURE



VÊTEMENTS COMPLETS DE Jeunes Communiantes

A. BOURGEOIS Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

4 FR. par an DOUZIÈME ANNÉE LE 4 FR. par an

**MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS**  
Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS  
PARAIT TOUS LES JEUDIS

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Causerie financière. — Revue de toutes les valeurs. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Jurisprudence financière. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes officielles des tirages d'actions et d'obligations.

PRIME GRATUITE offerte à tout nouvel Abonné :  
**LE CALENDRIER-MANUEL DU CAPITALISTE**  
Pour 1875

VOLUME TRÈS-COMPLÈT DE 132 PAGES, CONTENANT : Des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — leurs plus hauts et plus bas cours en 1874, — l'époque de leurs tirages annuels, — leur revenu pendant chacune des cinq dernières années, — l'échéance de leurs coupons, — le taux et la période de leur amortissement, — l'historique de chacune des valeurs à lots autorisées et la liste des lots non réclamés des emprunts de la Ville de Paris.

On s'abonne p<sup>r</sup> 4 fr. par an au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS EN ENVOYANT UN MANDAT-POSTE OU DES TIMBRES-POSTE  
Au CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu, à Paris  
Ou à l'une des Succursales du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS : à Lyon, 5, r. de l'Hôtel-de-Ville; — à Marseille, 5, pl. de la Bourse; à Bordeaux, 29, Cours de l'Intendance.

En vente chez tous les libraires

L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL

DU LOT

PRIX : 2 FR.

VÉRITABLE **BÉNÉDICTINE**

LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).  
Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.

Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc.  
Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21. et 41. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par le SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1<sup>re</sup> 50 la Bouteille. BLAYN, ph. 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

NOUVELLE FABRIQUE

CIMENT D'ANGÉLY

ENTREPOT

7, Maison BELMONT, rue Fénelon, 7

CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabrication du Ciment, remfermant, d'après les analyses faites, des qualités supérieures, aux titres des *Portlands Anglais* et des *Ciments de Vassy*.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance, Recevez l'assurance de ma considération.

BELMONT, jeune.

NOTA. — Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de Tapisserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE

Une vaste MAISON, sise à Cahors, quartier St-Laurent, près la rivière du Lot, composée de cinq chambres au premier, vaste Cave et Galetas, UN ATELIER DE TEINTURERIE avec une grande Cuve, cinq Chaudières, Bassines, Presse, Cartons et Platines, ainsi que tous petits Ustensiles pour l'exploitation de la Teinturerie et apprêts.

Une MACHINE A VAPEUR fixe, de la puissance de 4 chevaux. Un ATELIER de CARDERIE et FILATURE, se composant de 4 Drouses ou Cardes, appareil de Rotta-Frotteur et de Bobineaux, avec pièces de rechanges, une Echarpeuse ou Escardeuse, un Loup, un Batteur, un Métier à filer de 120 Broches, ainsi que tous accessoires indispensables, Devidoirs et Pelotonneuse.

Deux MÉTIERS A TISSER, dont un Métier pour faire deux pièces à la fois, y compris tous les Outils nécessaires tels que Navettes, etc.

Un Puits inépuisable, avec Pompe marchant par la Machine à vapeur se trouve dans l'intérieur de l'Atelier. Le tout est en parfait état, n'ayant besoin d'aucune réparation.

S'adresser pour visiter et traiter, au propriétaire, M. URBAIN CONTE, teinturier à Cahors (Lot). Ou donnera toutes facilités pour le paiement.

AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

TRAITEMENT PAR

L'ELIXIR DE ROUSSY

à la COCA, PEPSINE et DIASTASE

• La Coca est le médicament par excellence des maladies du tube digestif. (Docteur Gazeau.)  
• La Pepsine est la substance chargée d'opérer dans l'estomac la digestion des aliments azotés. (D<sup>r</sup> Corvisart.)  
• La Diastase transforme et fait digérer les aliments féculents. (Payen et Perroz.)  
Cet ELIXIR est TONIQUE et DIGESTIF. D'un goût exquis, d'une efficacité remarquable, il est considéré comme le plus complet et le plus puissant des médicaments employés à guérir les diverses affections de l'appareil digestif, spécialement celles qui produisent l'Anémisssement, la Perte de l'appétit, les Douleurs d'estomac, les Digestions incomplètes ou difficiles, les Gastrites, les Gastralgies, les Vomissements. Son usage régulier et plus ou moins prolongé est nécessaire dans les Convalescences longues et difficiles, les Fièvres pernicieuses, etc. — Prix : 4 fr. la bouteille. — DÉPOT CENTRAL à la Pharmacie rue Hoche, 9, à Versailles. — Dépôt à PARIS (vente en gros), MARCHAND, 220, rue Saint-Martin. — Se vend dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

VICHY

Adminis. Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les douleurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorroïdes, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel, pharmacien; à Figeac, Houillé, épicier.

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculture et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic :

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : 0 fr. 60 c.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'église; il est visible tous les jours.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>ME</sup> LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies, 30 ans de succès attestés en France et à l'étranger. Broc. et 1/2 B<sup>te</sup> de 30 pil. 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

ÉVITER les CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER ÉCRIT EN VÉRITABLE NOC